



SERVICE
1^{ER} DEGRÉ

Notre école, faisons-la ensemble

(Conseil national de la refondation)



F 3 D15 – Service premier degré – Sabine Merlet – 15/02/2024

Note 3

– annule et remplace les notes précédentes (juin et septembre 23) –

Le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble », est toujours actif et les écoles du réseau de l'enseignement catholique peuvent y prétendre. C'est l'occasion de développer des projets ambitieux au service de vos élèves et de trouver des moyens (humains, matériel...) contribuant à leur réalisation.

A ce jour, plusieurs dossiers sont à l'étude par la commission académique de validation. Un dossier a été validé depuis septembre.

Voici quelques repères pour faciliter votre engagement dans la démarche.



« Notre école faisons-la ensemble », C'EST QUOI ?

- Un plan quinquennal ouvert depuis octobre 2022 et une enveloppe de 500 millions d'euros
- Une concertation en 3 étapes facultatives :
 - 1- La concertation initiale
 - 2- L'élaboration d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'établissement au service de la réussite des élèves
 - 3- Le soutien financier du fond d'innovation pédagogique

POURQUOI ?

- Partager et valoriser les caractéristiques, succès, objectifs de l'établissement.
- Faire émerger des idées d'évolution ou de transformation.
- Initier un projet pédagogique innovant.



Autour de 3 DIMENSIONS FONDATRICES :

- **La réussite de tous les élèves** (ex : savoirs fondamentaux, liaison école-collège, langues, pratiques artistiques...)
- **La réduction des inégalités** (ex : continuum des temps de l'enfant, égalité, mixité sociale...)
- **Le bien-être** (ex : climat scolaire, transition écologique, relation avec les parents...)





DES INCONTOURNABLES

→ LES ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN DEPOT DE PROJET et de DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

La plate-forme de dépôt est organisée en 4 parties. Voilà quelques repères et recommandations pour compléter chacune d'elle :

- **L'identification de votre établissement**
- **De la concertation au plan d'actions**, il s'agit de montrer...
 - qu'une concertation a été engagée : avec l'équipe pédagogique, ou la communauté éducative, voire le territoire ou le réseau selon la nature du projet,
 - ce qui vous a conduit à ce projet : constats, état des lieux, transformations souhaitées...
 - comment ce projet va s'inscrire dans les orientations de votre projet d'établissement (renfort d'un axe de travail déjà engagé ? nouveau chantier ?),
- **Notre plan d'actions, ses priorités et ses objectifs :**
 - Le plan d'actions : correspond à ce que vous allez mettre en œuvre, ce que vous allez faire concrètement pour atteindre les objectifs visés (c'est opérationnel).
 - Les priorités identifiées sur tout ou parties des trois dimensions fondamentales : choix parmi une liste d'items.
 - Les objectifs : c'est que vous voulez atteindre et qui sera évalué. Dites comment ou en quoi vous pourrez vérifier qu'ils sont atteints (évaluation).
- **Nos besoins pour la mise en œuvre du plan d'actions :**
 - C'est là que vous mettrez les devis (indispensables) pour du matériel, des interventions, des partenariats, des pratiques pédagogiques qui seront associées au projet.
 - Vous pourrez aussi joindre des documents complémentaires (ex : présentation du projet plus détaillée).

→ POINTS DE VIGILANCE

- Le projet montrera la plus-value apportée aux apprentissages et à la scolarisation des élèves (référencer explicitement les domaines de compétences améliorées),
- Le projet répondra à 1 ou plusieurs des 3 dimensions fondamentales (*réussite pour tous, réduction des inégalités, bien-être*),
- Donner un titre à votre projet
- Les projets concernant des aménagements de cour ne pourront pas prendre en charge le gros œuvre (à charge de l'OGEC). Une interrogation à ce jour concernant les frais liés à de la végétalisation.

→ ETAPES

- 1- Lire le guide (cf OUTILS – les incontournables)
- 2- Travailler à l'écriture de votre projet : de la concertation à la formalisation.
- 3- **Envoyer le projet à Sabine Merlet (sabine.merlet@ddec85.org) pour prise de connaissance et remarques éventuelles.**
En effet un avis est demandé à la DEC lorsque le projet est soumis à validation. Plus nous avons connaissance du dossier en amont et plus il y a de chance que nous puissions donner un avis positif. Possibilité de travailler en aller-retour autant de fois que nécessaire (échange téléphonique, relecture).
- 4- Demander l'étude par la commission en cliquant sur « **Soumettre à l'équipe d'appui** » (ce qui enclenche le passage en commission de validation).
- 5- Etude du dossier par la commission de validation et retour à l'établissement (le délai de deux mois maximum n'est à ce jour pas tenu).



DEPOT DU PROJET sur la [plateforme dédiée](#)

Login : Nantes

Mot de passe : RW44

OUTILS et ressources

Les incontournables	Autres outils
Le guide Le guide de dépôt d'un projet	Des exemples de projets validés Un webinaire du SGEC Canopé